

VILLE DE MARCHIENNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2017- 19 Heures

L'an deux mil dix-sept, le vingt septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi. Conformément aux dispositions de l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Carole HURIAU

Etaient présents Mrs MERLY Claude, MARTIN-RUIZ Charles , MARTINEZ Laurent, Arnaud MANGIN , DELEMER Bernard, GOS René, QUEVA Christophe, ROUSSEAU Pascal, GARCON Jean-Pierre, MIRAGLIA Donato, OGER Jocelyn, Mmes GOUPY Valérie, Anne Marie MASTROMONACO, DEHAENE Bernadette, KOPEC Catherine, ROUSSELLE Sylvie, MARGUIER Rébecca, MALFIGAN Jocelyne, Annie DELLEMMES, DANQUOINS Monique, WAMBRE Brigitte, PIQUET Joëlle

Etaient absents excusés : SECONDA Claude, LECLEIRE Pascale, FERMONT Isabelle,

Ont donné procuration : M. SECONDA Claude à Mme MALFIGAJN Jocelyne, Mme LECLEIRE Pascale à Mme DELLEMMES Annie, Mme FERMONT Isabelle à M. GARCON Jean-Pierre

M. LE MAIRE : La secrétaire de séance est Madame Carole HURIAU.

Aujourd'hui, Madame AUDUREAU est accompagnée, il y a un double salaire aujourd'hui, elle est accompagnée de la nouvelle Directrice Générale des Services, Madame Corinne MIXE qui va commencer la semaine prochaine, à partir de lundi. Elle travaillait à la mairie de Noyelles-lès-Seclin. Je pense que c'était nécessaire de prendre une DGS.

Mme MALFIGAN : Bienvenue.

M. LE MAIRE : Avant de commencer l'ordre du jour, je précise qu'il y a eu une erreur de re-transcription dans le procès-verbal du dernier Conseil Municipal, page 12.

« Suppression de postes » au niveau du vote, c'est bien adopté à la majorité et non à l'unanimité comme indiqué dans la délibération n° 2017-36, les documents modifiés sont déposés devant chaque élu.

Ensuite, j'ai un point supplémentaire à mettre à l'ordre du jour, vous m'excuserez, mais c'est un dossier que j'ai reçu du Département et que je dois passer, on l'avait passé déjà au mois d'avril, c'est pour tout ce qui est modifications, on le verra après si vous voulez, modifications relatives à la mise en sécurité de la traversée de Marchiennes.

Le Département vient seulement d'envoyer la délibération, donc on doit la passer ce soir si vous en êtes d'accord. Je vais demander aux élus s'ils sont d'accord, on va passer au vote.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on passe cette délibération ce soir ? C'est pour la mise en sécurité.

Qui est d'accord : 25

Qui est contre : 2 (M. GARCON, Mme FERMONT)

Qui s'abstient : 0

M. GARCON : Contre, pour deux.

❖ **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017**

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il y a des remarques ?

Pas de remarques.

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 JUIN 2017 - Adopté à l'unanimité

❖ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE : Vous avez , les avenants, les contrats.

- 14/12/2016 : avenant au contrat d'architecte pour travaux neufs pour la construction du clubhouse et des vestiaires du stade de football.
- 19/05/2017 : contrat de maintenance du logiciel Microbib.
- 28/06/2017 : avenant au marché d'exploitation de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'eau des bâtiments de la commune.
- 28/06/2017 : avenant au lot n° 5 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football.
- 03/07/2017 : avenant au lot n° 4 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football.

M. LE MAIRE : Vous les avez là, les avenants, les contrats.

AFFAIRES GENERALES

- **SIDEN-SIAN – Comités syndicaux des 24 Mars et 21 Juin 2017- Avis du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : Je suppose que vous avez eu le temps de lire les documents.

Le Conseil Municipal accepte les propositions d'adhésion au SIDEN-SIAN pour les communes d'ESCAUTPONT, CUVILLERS, OSTRICOURT, THUMERIES, CAULLERY, LA SELVE (Aisne) et MALMAISON (Aisne).

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

- **Adhésion de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent au nouveau Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois Douaisis - Avis du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : Par délibération en date du 14 juin 2017, la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent a décidé à l'unanimité :

- de solliciter du Préfet la création d'un Pôle Métropolitain sous forme de Syndicat Mixte fermé entre la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les Communautés de Communes du Cœur d'Ostrevent, Osartis Marquion, des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois,
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent au Syndicat Métropolitain afférent qui sera créé par arrêté préfectoral,

- d'approuver les statuts de ce Syndicat Mixte,
- de confier à ce Syndicat l'animation, la coordination et le pilotage des actions d'intérêt métropolitain définies à l'article 2 des statuts.

Conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des 21 communes membres de la CCCO doit être requis,

Vu l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent en date du 14 juin 2017 dans laquelle elle a décidé d'adhérer au futur Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain,

Considérant que l'avis du Conseil Municipal doit être requis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce sur l'adhésion de la CCCO au futur Syndicat Mixte qui sera créé entre la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les Communautés de Cœur d'Ostrevent, OSARTIS Marquion, des Campagnes de l'Artois et du sud-Artois.

M. OGER : Je voulais intervenir parce que, quand on regarde les objets du Pôle Métropolitain, on transforme l'entité, après cela, je vois qu'il y a quand même des objets assez fumeux : « inscrire le territoire dans la troisième révolution industrielle et développer les potentiels en matière d'énergies renouvelables » et après cela, j'ai vu aussi « affirmer le rôle moteur de deux villes, centre du territoire », je suppose que c'est Douai et Arras. Quel rôle va encore jouer notre commune, je dis notre commune, mais ce sont les communes, donc on a l'impression là, que, de toute façon, avec ce gros outil, tout va nous échapper, même si je le pense, c'était mon interrogation de ce soir, économiquement, ça peut être une formidable opportunité pour la communauté de communes qui rame à remplir ses zones d'activité, pour le reste, j'ai l'impression qu'on risque d'être à la traîne par rapport à ces deux villes, Arras et Douai, qui sont effectivement très dynamiques avec la CAD ou même OSARTIS, mais nous, que devenons-nous là-dedans ?

Voilà, c'était simplement mon interrogation pour ce soir.

M. MARTINEZ : C'est une inquiétude légitime parce que nous-mêmes, on se pose des questions. Là, par contre, on n'a pas les réponses de toute façon.

Mme MALFIGAN: On le saura à la réunion de demain.

M. MARTINEZ : Oui, on en saura plus.

M. LE MAIRE : Il y a des postes de conseillers communautaires qui peuvent répondre, comme Laurent s'il veut prendre la parole, s'il y en a d'autres qui veulent prendre la parole et qui sont conseillers communautaires peuvent la prendre et répondre

M. OGER : Je pense qu'avant de voter, on aurait pu proposer un débat là-dessus au niveau des Communautés de communes par exemple, à défaut d'une commune et puis de voir quels sont les réels enjeux.

M. MARTINEZ : Il faut bien reconnaître que de toute façon, même jusque maintenant, Marchiennes n'a pas un rôle vraiment prépondérant au niveau de la Communauté de communes, on est toujours un petit peu la dernière roue du carrosse, géographiquement, c'est la première chose.

Tout ce qui est bassin minier, tout ce qui est de ce côté-là, c'est toujours un peu plus central au niveau du Cœur d'Ostrevent. Jusqu'à maintenant, c'est vrai qu'on est un petit peu en marge de tout ça et moi, j'essaye de temps en temps de leur expliquer qu'on ne parle pas de Marchiennes.

C'est sûr que l'on s'interroge, qu'est-ce que ça va nous amener à nous ?

C'est certain, pas grand-chose probablement, mais je pense qu'il est important que la Communauté de communes adhère à ce syndicat, de toute façon, on n'a pas tellement le choix.

M. OGER : Moi, je suis désolé, mais je ne peux pas entendre ça, on ne peut pas simplement dire, quand on va à la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent, « on ne parle pas souvent de Marchiennes ». Après, ça, c'est une question d'homme, il faut faire des propositions, il faut avoir des idées et puis proposer des choses qui font que Marchiennes n'est pas la vingt-et-unième roue du carrosse.

M. MARTINEZ : On y travaille.

M. OGER : J'espère, mais ce n'est pas ce que tu disais juste avant.

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à la Majorité

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 02 (Mmes Dellemmes, Lecleire)

- **Modifications statutaires du SIDEN-SIAN – Avis du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : Approbation des modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

Il s'agit de la compétence C 6 : « Aménagement d'un bassin, au niveau topographique, l'entretien de l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce lac ou à ce plan d'eau, la protection de la restauration des sites d'éco système aquatique, de la zone humide ainsi que des formations boisées riveraines sous réserve des compétences C 7 et C 8 dont les missions sont celles visées aux sous-articles 1-2-8 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement » et de la compétence C 7 : « Défense contre les inondations et contre la mer, sous réserve des compétences C 6 et C 8 et les compétences C 8 dites « du grand cycle d'eau » et d'approuver les modifications de l'article 4 des statuts du Syndicat par ajout des 3 sous-articles suivants ».

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent – Prise de compétence « SAGE » : Adhésion au futur Syndicat Mixte Escaut, Sensée et Affluents- Avis du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : C'est donc au sujet de la prise de compétence SAGE, je ne sais pas si vous voulez que je vous lise tout ?

M. OGER : J'aimerais poser une question, ce n'est pas forcément directement lié à la compétence du SAGE. Simplement, en ce moment, il y a un sujet d'actualité, c'est le Décours. Alors, moi je demande, parce que j'ai entendu dire par mal de choses, le Décours, c'est vrai que par endroits, ce sont des odeurs nauséuses, j'ai

entendu dire que ça sentait le gaz, mais il y a un barrage qui a été fait et je me demande quelle est la légitimité de cette retenue d'eau.

Aujourd'hui, il fait toujours sec donc le niveau a encore baissé, donc le cache-misère, ça ne dure pas longtemps.

Moi, ce que je demande, c'est qu'on fasse une réunion ici avec les personnes compétentes en mairie et que l'on mette chaque personne compétente devant ses responsabilités pour faire quelque chose.

J'ai retrouvé un document, en 1995, à l'époque, c'était la DDA qui était intervenue sur le Décours, qui avait conforté des berges, notamment avec des palplanches, je n'ai pas eu le temps de lire le document, je l'ai retrouvé il y a deux jours, et qui proposait notamment une convention pour l'entretien du Décours. Donc, je me dis que ce qui existait à cette époque-là, ça doit pouvoir être transposable aujourd'hui, je ne dis pas régler, mais au moins faire avancer ce dossier qui est en train de créer des tensions.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je suis bien content de vous l'entendre dire, parce que je crois que Saint-Amand, c'est un Syndicat fantôme.

J'ai déjà eu plusieurs réunions avec le Sous-Préfet et le Syndicat quand il y a eu des inondations l'année dernière. Demandez, Monsieur OGER, au Sous-Préfet ce qu'il pense du syndicat de Saint-Amand...

J'ai téléphoné plusieurs fois au Syndicat de Saint-Amand, Carole est intervenue plusieurs fois également auprès d'eux, elle vous le dira après, je trouve cela inadmissible.

Il n'y a pas longtemps, le Syndicat de Saint-Amand s'est déplacé, Madame Monique HUON et Monsieur VALY se sont déplacés, ils ont vu deux personnes et la mairie n'a pas été avertie de leur déplacement.

J'ai revu le Sous-Préfet, je lui en ai parlé et il est intervenu auprès du Syndicat.

Vous leur demandez quelque chose, ils ne veulent jamais intervenir ! Jamais !

Maintenant, si vous voulez Séverine qui s'occupe de l'environnement va vous en parler, elle va prendre la parole et va vous expliquer, elle va faire ce qu'elle peut parce que sa voie est cassée.

Mme FRACKOWIAK : Je suis désolée pour ma voix. Ce soir, c'est une première fois, j'interviens rarement.

Au niveau du Décours, effectivement, il y a plusieurs riverains qui, à juste titre, sont venus me trouver par rapport à l'état du Décours qui est effectivement déplorable et là, on a vu qu'avec la sécheresse, les lits ont vraiment diminué et on voit qu'il y a une espèce de limon qui dégage des odeurs nauséabondes. Certains riverains avaient même interpellé le premier adjoint en lui disant qu'il y avait même apparemment des écoulements de lessive.

Donc, moi j'ai contacté les autorités compétentes, les techniciens du Syndicat Mixte de Saint-Amand, Madame HUON et Monsieur VALY.

Je les avais déjà contactés il y a plus d'un an à ce sujet parce qu'il y avait déjà un riverain qui m'avait contactée. Je les avais fait déplacer et leur réponse n'était pas très dynamique. Je leur ai dit « que fait-on au niveau de la commune qui doit entretenir ? »

Ils m'ont expliqué qu'ils intervenaient uniquement si le débit était ralenti. Je leur ai dit que manifestement le débit était ralenti.

On avait réussi à les faire intervenir pour qu'ils coupent quelques branches, j'avais demandé à ce qu'ils ratisent le fond, mais ils n'avaient pas voulu.

Donc, là, je les ai recontactés suite à leur visite impromptue, parce qu'effectivement, ils sont arrivés sur la commune sans prévenir aucun membre, aucun technicien, d'habitude ils conversent assez facilement avec Monsieur RASSEL.

Il y a encore deux jours, j'ai pu contacter Monsieur VALY qui m'a dit qu'à la fin de la semaine, un représentant de l'Agence de la Biodiversité allait venir faire des prélèvements pour voir si effectivement le Décours était pollué.

J'ai contacté également la CCCO qui sera en charge d'un autre dossier pour voir s'il n'y a pas des écoulements d'eaux usées dans le Décours. Apparemment, certaines habitations sur Marchiennes, mais pas uniquement sur Marchiennes, ne sont pas raccordées.

Je leur ai demandé d'accélérer ce dossier qui avait déjà été entamé il y a quelques années, avant que je sois au conseil, parce qu'effectivement, ça commençait à être très désagréable et que je comprenais bien tous ces riverains.

Là, j'attends le retour des prélèvements de l'Agence de la Biodiversité pour pouvoir voir avec eux ce que l'on peut mettre en place, savoir si effectivement le Décours est pollué.

Moi, je pense que rien qu'à l'œil nu il est pollué, c'est clair et net.

Ensuite, voir avec eux quelles sont les autorités compétentes pour pouvoir filtrer et agir en conséquence.

Mme WAMBRE: C'est bizarre parce que l'odeur est plus tenace entre le petit pont qui mène à la Dordonne et la Nationale.

Mme FRACKOWIAK : Oui, oui et apparemment ce sont les écoulements des riverains non raccordés qui arrivent par ce tuyau.

Mme WANBRE : Quand il y a des orages, on voit très bien....

Mme FRACKOWIAK : Donc, j'ai contacté les autorités compétentes, maintenant j'attends leur réponse, mais je suis le dossier parce qu'on m'interpelle à juste titre.

Mme WANBRE: Quel est l'intérêt de ce qui a été mis sur le petit pont, avant la rue de L'Ange-Gardien.

Mme FRACKOWIAK : Je vous avoue que je ne sais pas du tout, je ne sais pas du tout, je ne l'ai même pas vu, c'est récent ?

Mme WANBRE: Non, non, ça fait au moins 2-3 ans.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qui a été mis, vous dites ?

Mme FRACKOWIAK : Un barrage, vous dites ?

Mme WANBRE: Sur le petit pont quand vous passez, vous voyez qu'il y a donc un truc en inox avec, pas une turbine, je ne sais pas, un truc qui ... C'est quoi ce truc ?

M. LE MAIRE : Sur quel pont ?

Mme WAMBRE: Le long du stade, juste avant la rue de L'Ange-Gardien.

M. LE MAIRE : Où il y avait la voie ferrée avant ?

Mme WAMBRE: Oui, c'est ça.

M. LE MAIRE : Non, ça n'a rien à voir. Ce sont des écoulements qui ont été faits par NOREADE, ça vient des écoulements de NOREADE qui ont traversé la voie verte, qui sont partis par là, qui sont partis sur Elpret Warlaing, Beuvry-la-Forêt et Landas, je crois.

M. OGER : Mais il y a une chose aussi, il y a des écoulements dans le Décours, il y a une chose que je ne comprends pas.

Moi, quand je suis arrivé à Marchiennes, ça fait déjà un certain nombre d'années, j'ai été obligé de fournir un certificat d'un agent, je crois, à l'époque, c'était le SIDEN, je ne sais plus, qui a mis un colorant dans le

circuit pour voir si l'eau que je rejetais tombait bien aux égouts et apparemment, je ne sais pas, mais tout le monde n'est pas dans les mêmes conditions.

M. LE MAIRE : Si, si, ils le font encore ça. Avant, c'était le SIRSA qui le faisait et maintenant, c'est la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent.

M. LE MAIRE : Je peux même vous dire que c'est le service de Monsieur Jérôme POUPART qui passe.

M. OGER : Il faudrait peut-être déjà lui demander qu'il fasse une expertise sur certaines maisons riveraines.

Mme FRACKOWIAK : C'est ce technicien que j'ai contacté en début d'été qui m'a dit qu'il reprenait ce dossier et qu'effectivement, une enquête était menée actuellement sur Marchiennes sous forme de porte-à-porte. Il m'a confirmé que les personnes concernées n'ouvraient pas facilement leur porte, mais il dit qu'actuellement, il est sur la commune.

Un certain nombre de riverains a déjà été contrôlé, mais toute la commune n'a pas été contrôlée. Il suffit de quelques riverains pour que ça crée une pollution.

M. OGER : Ce n'est donc pas la commune, ce sont les riverains du Décours.

Mme FRACKOWIAK : Oui, enfin, pas uniquement que du Décours, parfois la tuyauterie peut remonter de plus loin, de plusieurs rues à côté du Décours, c'est ce qu'il m'a expliqué.

M. LE MAIRE : Il y a souvent des problèmes quand il y a des orages. Je me souviens que nous sommes intervenus avec la Communauté de Communes pour un problème de pompe rue de la Presqu'île qui donne dans la rue de Lille, tout se déversait dans le Décours. Alors, après, il ne faut pas s'étonner que tout soit pollué.

Il y a un tuyau qui sort sur la rue des Acacias avec des pompes et tout arrive là dans le Décours.

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe au tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Considérant qu'un agent communal détenant actuellement le grade d'adjoint administratif est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, suite à son admission au concours d'adjoint administratif principal de 2^e classe session 2017,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Il s'agit de Madame BARREZ Hélène, je le dis avant qu'on me pose la question.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

- **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe au tableau des effectifs**

M. LE MAIRE : Considérant qu'un agent communal détenant actuellement le grade d'adjoint technique remplit les conditions d'accès au grade technique principal de 2^e classe au titre de l'avancement de grade,

Vu le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe au titre de l'année 2017,

Il est demandé de ce fait au conseil municipal de bien vouloir créer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2017.

Il s'agit de Madame MORELLE Nadine.

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

- **Création d'un poste d'agent de maîtrise au tableau des effectifs**

M. LE MAIRE : Considérant qu'un agent communal détenant actuellement le grade d'adjoint technique principal de 2^e classe est inscrit au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise, suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire de catégorie C en date du 1^{er} juin 2017,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2017.

Il s'agit de Monsieur Jacky HENNIQUE.

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

M. OGER : Où en est-on ? J'avais déjà posé la question, mais nous n'avons pas eu de retour.

On avait demandé à ce que, quand il y a des modifications de postes comme ça, qu'on ait le tableau des postes, l'état à jour des postes. Je l'avais déjà demandé la dernière fois.

M. LE MAIRE : Vous l'avez demandé à Monsieur LECOCQ ? On va le demander au mois de décembre ou même avant, Madame AUDUREAU, vous êtes encore là jusque vendredi, donc...

M. OGER : Je souhaiterais que, je le répète comme ça je ne vous embêterai plus...

M. LE MAIRE : C'est pour ça que maintenant je le dis avant que vous posiez la question.

Mme MALFIGAN: C'est bien, c'est bien, vous vous organisez, c'est bien.

M. OGER : Il y a quelquefois des littératures qu'on ne lira jamais parce que c'est trop compact, là, s'il y avait deux feuilles agrafées avec le recto-verso des postes, l'état des postes, à chaque fois qu'il y a une création de postes, voilà...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème.

M. OGER : Merci, je note.

- **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de l'école municipale de musique**

M. LE MAIRE : C'est le recrutement de cinq agents. On a le droit jusque 5, à l'heure actuelle, il y en a 4, le grade d'assistant d'enseignement artistique est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de douze mois pendant une période allant du 12 octobre 2017 au 11 octobre 2018 inclus. C'est pour l'école de musique.

M. OGER : On a décidé, nous, de nous abstenir parce qu'on a vraiment l'impression que l'on se moque de nous parce que quand on demande les comptes, aussi bien du côté de la mairie que du côté de l'association, quand on demande un papier, on a n'importe quoi.

On a demandé la dernière fois d'avoir le dernier bilan de l'école de musique, on a reçu les horaires des différents cours, etc...

Alors, bon, c'est tout.

Moi, je refuse et mes collègues aussi, on refuse de voter « pour », on va s'abstenir pour ces raisons et je le répète, de la mairie, on n'a rien reçu, on ne sait pas ce que coûte l'école de musique sur une année.

Mde AUDUREAU : Vous avez bien reçu quand même le bilan ?

M. OGER : Non ! Non !

Mde AUDUREAU : Si, par mail, si.

M. OGER : Non, ce que vous avez envoyé par mail, ce sont les horaires...

Mde AUDUREAU : Je l'ai tapé parce qu'il était quand même un peu plus présentable que le torchon que j'ai reçu

M. OGER : Ce n'est pas le bilan qu'on a reçu, ce sont les horaires.

Mde AUDUREAU : Oui, c'est ce que vous m'aviez demandé la fois dernière.

M. OGER : Non ! Non !

Mde AUDUREAU : Vous m'avez demandé le bilan de fréquentation de l'école lors d'un précédent conseil

M. OGER : Non, non, non, on s'est mal entendu alors, je suis désolé, mais on était d'accord pour ...

Mde AUDUREAU : Moi, je l'ai demandé à plusieurs reprises

M. OGER : Non, mais les horaires, on peut les avoir n'importe où.

Mme AUDUREAU : Je l'ai quand même tapé pour qu'il soit un peu plus présentable, donc on s'est effectivement mal compris.

M. OGER : Bon, d'accord.

Mme AUDUREAU : Avec le bilan financier, la seule chose que l'on peut vous donner, ce sont les salaires, mais ça, ça vous a été donné.

M. LE MAIRE : Les salaires du cadre. Non, mais Madame AUDUREAU, il faut les salaires du cadre plus ceux de Michel et puis c'est tout, on aura le bilan.

Mme AUDUREAU : Les salaires, on vous les a donnés.

M. OGER : Non, non. Retrouvez le mail.... J'ai eu un bug parce que ma messagerie a été piratée, mais ça ne me dit rien.

Mme AUDUREAU : Parce que là, le bilan, c'est un courrier, j'ai même fait un courrier signé de Monsieur le Maire en me disant que peut être que si c'est signé par Monsieur le Maire, il va le faire...
Il m'a juste donné un petit bout de papier comme ça, donc je l'ai fait taper quand même.
Après, vous demandez ce qu'ils portent en trésorerie, donc ça, on peut le savoir.
On peut savoir le coût des professeurs.....

M. OGER : Ecoutez, ça ne me dit rien parce qu'habituellement, quand je reçois quelque chose...

Mme AUDUREAU : En cinq minutes, c'est fait, demain je vois Monsieur LECOCQ, et après c'est fait au niveau de l'école de musique puisque ce n'est pas un poste spécial et la seule chose, c'est qu'il y a trois ans, on a acheté des instruments...

M. OGER : On demande à ce que soit mentionné également dans le résumé du conseil qui peut paraître quelquefois dans le bulletin ou ailleurs, la raison pour laquelle on s'abstient.

Mme AUDUREAU : Donc déjà, je marque que le bilan financier va être donné, plus le personnel et puis on précisera les raisons pour lesquelles vous vous abstenez.

Mme MALFIGAN : 5 agents, ça veut dire accroissement de l'activité, ça veut dire nombre d'élèves supérieur à l'année dernière ?

M. LE MAIRE : Là, on a le droit jusque 5, mais aujourd'hui, à l'heure actuelle, il y en a 4.

M. GARCON : Alors ça, c'est entendu, mais cinq enseignants pour une population de jeunes musiciens de combien, quel est le volume ? Quel est le bilan finalement ?

Mme AUDUREAU : C'est ce que je vous ai envoyé, vous aviez le nombre de personnes.

M. OGER : Alors, peut-être sur le début, j'avoue, mais quand j'ai vu les horaires, alors là, mon sang n'a fait qu'un tour...

Mme AUDUREAU : Voilà, à quoi ça sert qu'on se décarcasse !
Vous avez le nombre d'élèves, il doit y en avoir une douzaine, je crois, et vous avez le nombre d'élèves par....

M. OGER : Non, non, je ne veux pas vous embêter pour votre dernière prestation.

Mme AUDUREAU : C'est 5 heures 30....

M. GARCON : Oui, oui, j'ai bien compris. 5 postes pour 12 élèves.

M. OGER : Quelquefois, on voit 150 € ou 100 € pour une association qui somme toute est active, et puis là on ne sait rien, on ne voit rien.

Mme AUDUREAU : Là, cela dit, on ne subventionne pas, mais par contre on paye...

Mme MALFIGAN: Donc, 5 agents, 12 élèves, 4 heures par semaine.

Mme AUDUREAU : Depuis un an et demi, il y a un professeur qui a démissionné et comme il y a toujours des enfants qui se sont inscrits....

C'est une école municipale, on paye le local, mais pas de subvention.

M. OGER : Je vais faire une association d'idées, parce que là, la ville met à disposition de l'école de musique cinq postes, il y a des cours de chant, des cours de dessins qui commencent, ceux-là ne reçoivent pas d'aide de la mairie et pourtant ils fonctionnent.

Pourquoi ce déséquilibre ?

M. LE MAIRE : L'association qui vient de démarrer a quand même récupéré la caisse de l'office de tourisme, il ne faut quand même pas en abuser. C'est tout ce que j'ai à vous dire, vous avez la réponse.

Mme ROUSSELLE : Ils n'ont rien demandé de toute façon.

M. LE MAIRE : Ils n'ont rien demandé, mais bon ils ont quand même la trésorerie de l'office du tourisme, il faut être sérieux.

Mme ROUSSELLE : Les élèves payent.

M. LE MAIRE : A l'école de musique, sûrement qu'ils payent aussi.

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à la Majorité

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 10 (MM Oger. Wambre. Piquet.Danquoins. Garçon. Malfigan . Dellemmes. Seconda. Leclaire. Fermont)

- **Délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

M. LE MAIRE : Le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) été instauré par le décret 2014-513 du 20 mai 2014.

Il se compose d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise basée sur le niveau de responsabilité d'expertise requis dans l'exercice de ces fonctions occupées par les fonctionnaires.

Ce nouveau régime indemnitaire a été créé dans le but de rationaliser le régime indemnitaire existant et se substitue à toute autre prime et indemnité de même nature.

Actions concernées :

Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer dès octobre 2017 à la quasi-totalité des fonctionnaires de la commune, mais l'application à certains cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, comme, par exemple, les assistants d'enseignement artistique, n'est pas encore possible, car elle nécessite la parution d'arrêtés relatifs au corps de la fonction publique d'état correspondante.

Il est précisé qu'en mairie de Marchiennes, le RIFSEEP ne concerne pas les agents contractuels.

Montant :

Contrairement au régime indemnitaire antérieur, il n'est pas calculé en fonction d'un montant de référence au grade auquel on applique un taux individuel.

Le montant du RIFSEEP est fixé en considération du cadre d'emploi de l'agent et de ses fonctions. Les montants individuels sont fixés par arrêté du Maire pour chaque agent dans la limite des plafonds délimités dans la délibération.

Primes et indemnités :

Il est excusé de toute autre prime et indemnité de même nature, de manière non exhaustive.

On peut citer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, l'indemnité de fonction et de résultat, l'indemnité d'administration et de technicité, l'indemnité d'exercice de mission des préfetures, la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service, primes qui pourront continuer à être versées.

Il sera toujours possible de verser notamment les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, la prime de responsabilité DGS, l'indemnité de responsabilité d'origine et les remboursements de frais de déplacement à propos des anciens montants individuels.

Aucun fonctionnaire de la commune ne verra son montant de primes et indemnités diminué lors de la mise en place, prime mairie propre à Marchiennes, délibération du 28 avril 1989, comme toutes les primes de fin d'année instaurées après l'entrée en vigueur de la Loi 8453 du 26 janvier 1984, elle ne sera plus versée.

En effet, elle est juridiquement basée sur le régime indemnitaire qui est remplacé par le RIFSEEP.

Néanmoins, les fonctionnaires de la commune verront le montant annuel de cette prime entièrement repris dans l'IFSE versée mensuellement et non plus semestriellement.

Evolution des montants individuels :

Le Maire a la possibilité de moduler à la hausse ou à la baisse dans la limite de 10 % selon les critères définis dans la délibération.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la prime de rendement sera versée si la personne touchait 360 € par an, elle aura droit à 30 € par mois.

Voilà. Ça ne change rien du tout.

M. OGER : Si, quand même, il y a une marge d'appréciation.

Mme AUDUREAU : Elle existe déjà maintenant.

M. LE MAIRE : Elle existe déjà.

Mme AUDUREAU : C'était modulable par un coefficient de 00 à 08. Là, par contre, maintenant, il n'y aura plus de coefficients, ce sont des montants forfaitaires qui seront attribués individuellement par arrêté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Laurent MARTINEZ.

- **Subvention de fonctionnement 2017 à l'association « Grimoire et sortilèges »**

M. MARTINEZ : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 € à l'association « Grimoire et Sortilèges ».

Vous allez me dire pourquoi on ne l'a pas votée en même temps que les autres ?

C'est une association qui a rendu son dossier de demande de subvention en temps, son cas a été étudié en commission, la commission a donné son aval pour les 150 € de subvention, mais en raison d'une erreur humaine, probablement moi certainement, soit il y a eu un saut dans le tableau et elle a disparu, soit le fait que ce soit une première association qui est née en décembre 2016, on n'avait pas de trace en 2016. Enfin, toujours est-il que ce n'est pas de leur faute à eux si on les a oubliés dans le tableau, c'est notre faute, mea culpa.

On a l'occasion ici de leur rendre la subvention à laquelle ils ont droit.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

M. LE MAIRE : Maintenant, je vais revenir sur le point supplémentaire.

Il s'agit de l'article 2, page 3/10, « estimation des travaux modifiée, réservation.

On l'avait passé déjà au mois d'avril, le 10 avril.

Alors il y a ça et page 4/10, « tranche opérationnelle modifiée – Tranche ferme RD 35 -Travaux sur maîtrise d'ouvrage départementale Rue de la Scarpe » « Les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, Rue Jean Jaurès uniquement ».

C'est le Département qui a modifié ça.

Mme MALFIGAN : On n'a pas les années par tranche, non ?

M. LE MAIRE : Non, mais là, ils vont le faire pour la Rue Jean Jaurès.

Mme MALFIGAN : C'est de 2016 à 2020 ?

M. LE MAIRE : Oui, c'est ça.

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à la majorité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 02 (MM Garçon, Fermont)

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie toutes et tous.

Il y a des documents à signer.

Merci Madame AUDUREAU.

Bonne retraite et merci pour l'excellent travail que vous avez fourni depuis 2008 !

On peut l'applaudir.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal applaudit Madame AUDUREAU.